



Le Parc du Marais a besoin de votre soutien aujourd'hui



© AHC

Signez la pétition. Demain, il sera peut-être trop tard

Un patrimoine naturel rare

Situé au cœur du Grand-Saconnex, entre les quartiers des Avanchets et du Pommier, le Parc du Marais constitue l'un des derniers grands espaces naturels encore préservés de ce secteur de la rive droite genevoise. Facilement accessible à pied depuis ces quartiers fortement urbanisés, il offre à la population un lieu de nature, de détente et de rencontre à proximité immédiate de son lieu de vie.

À l'heure où la densification urbaine transforme rapidement le paysage genevois, ce site joue un rôle essentiel pour la biodiversité, le climat local et la qualité de vie de ses nombreux usagers. Fréquenté quotidiennement par les crèches, les familles, les promeneurs, les sportifs, les seniors et les amoureux de la nature, le Parc du Marais constitue

aujourd'hui l'un des principaux poumons verts de cette partie du canton. Tous y trouvent un environnement préservé devenu rare en zone urbaine.

Un ensemble cohérent

Bien que le site soit constitué de parcelles appartenant à deux propriétaires publics, la Commune du Grand-Saconnex et le Canton de Genève, il forme dans les faits un seul et même espace naturel. Les personnes qui le fréquentent ne connaissent pas les limites cadastrales. Les espèces animales et végétales qui y vivent non plus. C'est l'ensemble du Parc du Marais qui constitue aujourd'hui un site cohérent sur les plans écologique, paysager et social.

Les inventaires réalisés récemment dans le secteur ont mis en évidence la présence d'orchidées sauvages protégées ainsi que de nombreuses espèces d'intérêt dans les jardins et espaces

verts environnants. Ces observations confirment la richesse écologique de l'ensemble formé par le Parc du Marais et les milieux naturels qui l'entourent. Le parc joue également un rôle essentiel comme corridor écologique, permettant aux espèces de circuler entre différents espaces naturels et de maintenir des continuités devenues rares dans un territoire soumis à une forte pression urbaine.

Canicules: la nature nous protège!

Ce site participe également à l'adaptation de notre territoire face au changement climatique. Ses espaces naturels et arborisés contribuent à limiter les effets des îlots de chaleur, favorisent l'infiltration des eaux de pluie et offrent des zones de fraîcheur particulièrement précieuses lors des épisodes caniculaires qui se multiplient. Dans un canton qui cherche à s'adapter au réchauffement climatique, la préservation de tels espaces relève de l'intérêt général.

Un écosystème irremplaçable

Contrairement à un bâtiment qui peut être rénové ou remplacé, un écosystème se construit lentement. Les équilibres écologiques qui existent aujourd'hui sur le site sont le résultat de plusieurs décennies d'évolution et sont particulièrement difficiles à reconstituer lorsqu'ils sont altérés.

Un projet qui menace le Parc

Le Canton de Genève prévoit la construction d'un bâtiment public destiné à accueillir une école spécialisée au cœur du Parc du Marais. Le sujet, ici, n'est pas de remettre en cause la nécessité de disposer d'infrastructures adaptées aux besoins des élèves concernés. Il s'agit plutôt de s'interroger sur la pertinence du site choisi, alors que de nombreux citoyens, associations et élus demandent qu'une réflexion plus large soit menée sur le choix de cet emplacement.



© AHCB

Le projet ne se situe ni à l'entrée du parc, ni à sa périphérie, ni sur un terrain voisin. Il est prévu au sein même du Parc du Marais. Le débat ne porte donc pas simplement sur l'utilisation d'une parcelle appartenant au Canton mais bien sur l'avenir d'un espace naturel unique, perçu et vécu comme un tout par ses visiteurs et par la biodiversité qui y trouve refuge.

Il convient également de relever que la Commune du Grand-Saconnex a manifesté son désaccord avec l'implantation d'un bâtiment sur ce site, tandis que Pro Natura a émis un

préavis négatif concernant le projet. Les préoccupations exprimées par les citoyens sont ainsi largement partagées tant par les autorités communales que par les organisations de protection de la nature. Malgré ces prises de position défavorables et les enjeux environnementaux reconnus du site, le Canton poursuit néanmoins sa démarche.

Des transformations irréversibles

La construction d'une école sur ce site ne se limiterait pas à l'édification d'un bâtiment. Elle nécessiterait également

des accès, des cheminements, des places de stationnement, des réseaux techniques et des aménagements extérieurs. Ces interventions entraîneraient une artificialisation partielle du Parc, réduiraient certaines surfaces favorables à la faune et à la flore, modifieraient les conditions d'accueil de plusieurs espèces et affaibliraient son rôle de corridor écologique. Au-delà de ses effets sur la biodiversité, une telle implantation transformerait durablement le caractère paysager et naturel du Parc du Marais. Une fois ces transformations réalisées, il serait impossible de restituer pleinement les caractéristiques écologiques et paysagères qui font aujourd'hui sa valeur.

Des alternatives sont possibles

La question de l'implantation d'une école spécialisée mérite une analyse approfondie prenant en considération l'ensemble des critères éducatifs, sociaux, environnementaux, urbanistiques et de mobilité. Dans cette perspective, différentes localisations potentielles pourraient être examinées afin d'identifier la solution la plus adaptée aux besoins de l'établissement tout en préservant les espaces naturels de valeur.

La mobilisation considère que le Parc du Marais ne constitue pas un emplacement approprié pour accueillir une telle infrastructure. De nombreux citoyens estiment

qu'une réflexion plus large sur les sites envisageables permettrait de concilier au mieux les besoins de l'école avec les impératifs de préservation du patrimoine naturel et de qualité de vie.

Ce que demande la pétition

Une pétition citoyenne a été lancée. Les signataires demandent aux autorités cantonales et communales :

- de préserver durablement le Parc du Marais comme espace vert, naturel et accessible à la population ;
- de renoncer à toute construction d'un bâtiment sur ce site protégé ;
- d'identifier et d'étudier de manière transparente et publique des emplacements alternatifs permettant de répondre aux besoins de l'enseignement spécialisé tout en préservant ce patrimoine naturel.

Préserver aujourd'hui pour les générations futures

Pour les signataires, il s'agit de chercher une solution afin de préserver un espace naturel rare et accessible au public dans ce secteur de la rive droite genevoise.

Si vous partagez cette vision et souhaitez contribuer à la protection du Parc du Marais, nous vous invitons à signer la pétition dès aujourd'hui et à la relayer auprès de votre entourage. ■

Pierre-Alain Regali
Président AHCB
www.bonvent.ch

Signez la pétition

La pétition peut être signée en ligne sur le site de l'Association des Habitants du Chemin de Bonvent (AHCB) : www.bonvent.ch. La collecte des signatures se poursuivra jusqu'au 15 octobre 2026.

Chaque signature renforce la voix de celles et ceux qui souhaitent préserver ce lieu précieux pour les générations actuelles et futures.



Le contenu de cette page n'engage pas la rédaction du Pic-Vert.